

Questions orales

obtenir l'information que ceux-ci pourront leur fournir dans le cadre de leur mandat.

S'ils ont autant besoin d'une bibliothèque, pourquoi ces groupes n'en fondent-ils pas une?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Nous savons que l'écart salarial entre les hommes et les femmes se situe maintenant au niveau inacceptable de 32 p.100. En outre, le projet gouvernemental de supprimer le Bureau de recherches sur les traitements, qui recueille l'information en vue de fixer les traitements et les avantages sociaux des fonctionnaires, ne fera qu'élargir cet écart.

Compte tenu de cette statistique, le ministre rétablira-t-il immédiatement le financement du Bureau de recherches sur les traitements, garantissant ainsi le règlement rétroactif de problèmes de parité salariale au sein de la fonction publique?

L'hon. Gilles Loisel (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à répéter que notre gouvernement appuie le principe de la parité salariale, comme il l'a d'ailleurs prouvé en concluant le règlement le plus important de l'histoire de l'humanité.

M. Valcourt: De combien s'agit-il?

M. Loisel: D'une somme de 370 millions de dollars, plus 80 millions de dollars par année.

Je conviens qu'il faut suivre la situation de près et s'assurer qu'elle s'améliore, s'il y a lieu, dans les années à venir. Je dois dire que nous sommes très fiers de nos réalisations en matière de parité salariale.

En ce qui concerne la gestion des traitements au sein de la fonction publique, il existe bien des façons de réunir l'information sur les traitements dans tous les secteurs. Nous n'avons pas besoin pour cela d'un bureau de recherches sur les traitements.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): J'ai ici une lettre d'une fonctionnaire qui n'est pas très fière des réalisations du gouvernement en matière de parité salariale. Elle possède une maîtrise en bibliothéconomie. Or, les bibliothécaires sont les employés scientifiques et professionnels les plus mal rémunérés de la fonction publique. Cette femme adore son travail, mais elle est obligée d'étudier en

vue de décrocher une maîtrise en administration publique si elle veut sortir du ghetto des emplois féminins.

L'avenir de millions de travailleuses canadiennes dépend du ministre. Étant donné que le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur a été légalisé en 1977, je demande que le ministre et son gouvernement assument leurs obligations en matière de parité salariale.

L'hon. Gilles Loisel (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je répète que nous appuyons le principe de la parité salariale et que nous assumons pleinement nos responsabilités à cet égard. Je rejette l'opinion que la députée a exprimée.

J'ajouterai que, dans le cadre de Fonction publique 2000, nous apportons d'heureuses modifications à la structure des emplois. C'est ainsi que nous supprimons la classification, ce qui permettra aux femmes d'accéder à un plus grand nombre d'emplois ainsi qu'à une meilleure formation et de bénéficier d'une parité salariale totale.

Je crois donc que le bilan du gouvernement à cet égard est excellent. Nous allons continuer de suivre la situation de près, mais nous estimons avoir parfaitement respecté la loi.

* * *

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé une augmentation des pensions de vieillesse de 37c. En janvier, il avait annoncé une stupéfiante hausse de 75c. Avec 37c., on ne peut même pas acheter un verre de lait ou un timbre.

Quand le gouvernement assurera-t-il aux personnes âgées le revenu qui leur permettra de vivre décemment?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je n'aurais jamais cru que les libéraux voudraient un jour voir augmenter l'inflation, mais cela semble pourtant être le sens de la question. Le député devrait savoir que la formule que nous utilisons vise à protéger le pouvoir d'achat des citoyens âgés en le maintenant au même niveau que l'année précédente. Cette formule est appliquée tous les trois mois.

La question n'est pas de donner 37c. de plus aux personnes âgées, mais plutôt de maintenir leur pouvoir d'achat au niveau de l'an dernier, compte tenu de l'inflation de cette année. Je suis surpris, car je m'attendais à ce que les libéraux me félicitent, pour une fois. Ce sera pour une autre fois, monsieur le Président.